

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 23 juillet 2019 à 8h30

Étaient présents : CHABERT Patrick (DCM 10 à 22), CHAUVET Antoine (DCM 1 à 9)°, CHENE Bernard, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian (DCM 1 à 8), SORNIN Frédéric, TINERT Maud.

Absents : PELLISSIER Jean-Marc (procuration à PROVOST P), BONNIVARD Emilie (procuration à DURAND JC), COHENDET Robert (excusé), ANDRE Jean-Luc, AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, DE VRIES Catherine.

Le Procès-verbal de la séance du 11 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en non-valeur d'un montant de 503,37 € pour le budget général et 15.145,74 € pour l'ex budget de l'EPIC OT ; ainsi que les devis de FCA pour le dossier de servitudes du domaine skiable et celui des périmètres de protection des sources, de Mobendi pour la maintenance des VAE, de la Sarl Taxis de la gare pour le transport scolaire Montaimont/Collège.

Le Conseil confie pour 4 ans à l'Alpage des 2 Savoie le marché de damage de la piste de raquettes du Replat, autorise le Maire à signer les documents à intervenir avec l'Etat pour la sécurisation du prêt Helvetix et prend note du taux de TVA appliqué aux travaux de réfection du toit de la Maison du Tourisme, et de la facture du Cabinet d'avocats pour le dossier des Chalets de la Madeleine. Les décisions modificatives proposées par M. le Maire sont approuvées à l'unanimité.

MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE DE SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP : Après avoir pris connaissance des offres reçues pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires, le Conseil retient à l'unanimité la proposition de Technofrance pour un montant de 11.870 € HT.

CHARTRE GRAPHIQUE ET SIGNALETIQUE : M. le Maire présente au Conseil les devis pour les panneaux de masse et panoramiques. Le Conseil décide de réaliser pour l'instant uniquement les plans de masse pour un montant de 5.320 €. Concernant la charte graphique, le Conseil a validé le graphisme des enseignes et réfléchit à une convention qui pourrait servir de règlement de publicité

PERSONNEL : Le Conseil valide à l'unanimité les modifications proposées au tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe et suppression d'un poste de 2^e classe, création d'un poste d'adjoint administratif non permanent (référént saisonnier/taxe de séjour).

TERRAINS : M. le Maire fait un compte rendu au Conseil de la réunion sur site pour le parcours aventures, qui ne pourra pas ouvrir cet été. Compte tenu de la modification nécessaire sur les ateliers enfants, il est proposé de supprimer un des ateliers adultes. Le Conseil décide de se porter acquéreur des parcelles de terrains utilisées par le parcours aventures et par la gare d'arrivée du TS de la Lune Bleue, et demande des renseignements complémentaires pour le projet immobilier des Pérelles.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : Après avoir pris connaissance des différents dossiers, le Conseil décide de demander des subventions pour l'enneigement du stade de slalom (Région et Département), renouvelle les demandes pour 1 parking de Montaimont et la chapelle du Replat (FDEC)

CONVENTIONS : Le Conseil donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec le Département (pour la fourniture de carburants aux engins de déneigement du TDL) et avec le CHA pour la mise à disposition du centre équestre durant l'été.

FRAIS DE DEPLACEMENT ET VEHICULES : Le Conseil délibère sur le principe du remboursement des frais des élus dans le cadre des déplacements hors territoire communal et souhaite racheter le véhicule dont le contrat de location arrive à échéance.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS : M. le Maire informe le Conseil sur l'avancement des dossiers concernant l'UTN de la Lauzière, l'acquisition du centre technique, la gestion des Chalets de la Madeleine. Concernant les périmètres de protection des sources et captages, le Conseil sollicite de M. le Préfet une enquête parcellaire complémentaire.

MAINTIEN DES ELUS DES COMMUNES NOUVELLES A L'INTERCOMMUNALITE ET MOTION DE MISE EN

CONCURRENCE DES CONCESSIONS HYDROELECTRIQUES : Le Conseil, à l'unanimité, demande le maintien du système dérogatoire qui permet aux communes nouvelles de conserver le nombre de conseillers communautaires des communes « historiques » et approuve la motion prise par le SPM pour que le renouvellement des concessions soit envisagé sans mise en concurrence.

AVIS SUR LA REVISION DU PLU DES BELLEVILLE : Le Conseil prend connaissance du dossier de révision du PLU de Saint Martin de Belleville et n'a pas d'observations à formuler.

ADHESION AU SERVICE RGD DE AGATE ET NOMINATION DU DELEGUE : après avoir rappelé de la prise en charge financière de la procédure « RGD » par la 4C, M. le Maire donne lecture de la convention à établir avec AGATE. Le Conseil approuve cette convention et nomme AGATE comme délégué.

QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE des rapports d'activité de Agate, Mission Locale, SDES et SUEZ pour l'année 2018.

- PREND CONNAISSANCE du montant de la TADE qui sera attribuée à la Commune pour 2019 et remercie M. Michel BOUVARD, et des subventions accordées par la Région pour le foyer de ski de fond et pour les VAE.

- PREND NOTE du travail à accomplir pour les dossiers en attente (consultations pour la voirie, les abris-bus) et la dénomination des rues.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 25 juillet 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

